

## Conseil d'administration

Séance du 18 décembre 2024, sous la présidence de M. Alain BEZIRARD

Présents :

M. Jean-Philippe ANDRIES, *en visio*  
M. Alain BEZIRARD  
M. Michel BORREWATER, *en visio*  
Mme Françoise GOUBE  
M. Christophe GRAS, *en visio*  
M. Julien PILETTE

Excusés :

Mme Charlotte BRUN, *pouvoir donné à M. Julien PILETTE*  
M. Alain CAMBIEN  
M. Alexandre GARCIN  
M. Alexis HOUSET  
Mme Isabelle MARIAGE-DESREUX

**Délibération n°24.30**

**Objet : Adoption du Budget Primitif 2025**

Adoptée à l'unanimité

**Sourcéo – Adoption du Budget Primitif 2025**

Suite au Débat d'Orientation Budgétaire au conseil d'administration du 27 novembre dernier, il est proposé d'adopter le Budget Primitif 2025 sur les mêmes bases (à l'exception des mouvements d'ordre, non présentés lors du DOB). Les statuts de la Régie prévoient que le budget préparé par le directeur est voté par chapitre. Ce Budget Primitif 2025 vous est présenté en **annexe**.

*Vue d'ensemble*

**Section d'exploitation**

Chapitre	BP 2024	BP 2025	évolution
	en euros HT		
013 - Atténuations de charges	30 000	75 000	150,0%
70 - Ventes produits fabriqués et prestations	39 033 910	38 797 817	-0,6%
74 - Subventions d'exploitation	20 800		-100,0%
75 - Autres produits de gestion courante	155 425	208 805	34,3%
77 - Produits exceptionnels			
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>39 240 135</b>	<b>39 081 622</b>	<b>-0,4%</b>
Recettes d'ordre	117 297	129 639	10,5%
<b>TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION</b>	<b>39 357 432</b>	<b>39 211 261</b>	<b>-0,4%</b>
<b>RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>20 093 798</b>		<b>-100,0%</b>
<b>RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>59 451 231</b>	<b>39 211 261</b>	<b>-34,0%</b>
011 - Charges à caractère général	27 408 762	27 085 011	-1,2%
012 - Charges de personnel	7 021 685	7 016 286	-0,1%
65 - Autres charges de gestion courante	15	5	-66,7%
67 - Charges exceptionnelles	20 880 765		-100,0%
022- Dépenses imprévues	1 000 000	500 000	-50,0%
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>56 311 227</b>	<b>34 601 302</b>	<b>-38,6%</b>
023 - Virement à la section d'investissement	0	1 081 169	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 140 004	3 528 790	12,4%
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>3 140 004</b>	<b>4 609 959</b>	<b>46,8%</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION</b>	<b>59 451 231</b>	<b>39 211 261</b>	<b>-34,0%</b>



LA PRODUCTION D'EAU DE LA MEL

### Section d'investissement

Chapitre	BP 2024	BP 2025	évolution
	en euros HT		
13 - Subventions d'investissement		419 884	
16 - Emprunts et dettes assimilées	10 179 155	4 537 491	
10- Dotations, fonds divers et réserves			
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>10 179 155</b>	<b>4 957 375</b>	<b>-51,3%</b>
Recettes d'ordre	3 240 004	5 209 959	60,8%
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>13 419 159</b>	<b>10 167 334</b>	<b>-24,2%</b>
<b>SOLDE D'EXECUTION &gt; 0, REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>1 057 725</b>		
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>14 476 884</b>	<b>10 167 334</b>	<b>-29,8%</b>
20- Immobilisations incorporelles	542 645	515 767	-5,0%
21 - Immobilisations corporelles	787 844	747 127	-5,2%
23 - Immobilisations en cours	12 419 098	7 664 801	-38,3%
27 - Immobilisations financières	10 000	10 000	0,0%
020- Dépenses imprévues	500 000	500 000	0,0%
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>14 259 587</b>	<b>9 437 695</b>	<b>-33,8%</b>
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	117 297	129 639	10,5%
041 - Opérations patrimoniales	100 000	600 000	500,0%
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>217 297</b>	<b>729 639</b>	<b>235,8%</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>14 476 884</b>	<b>10 167 334</b>	<b>-29,8%</b>
<b>SOLDE D'EXECUTION &lt; 0, REPORTE OU ANTICIPE</b>			
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>14 476 884</b>	<b>10 167 334</b>	<b>-29,8%</b>

#### Dans le détail

#### Section d'exploitation

##### ➤ Recettes

Les **recettes réelles d'exploitation** sont prévues à hauteur de **39 081 622 EUR** (-0.4% / BP 2024).

Sourcedo tire des ventes d'eau en gros l'essentiel (92.6%) de ses **recettes d'exploitation**. La prévision de ce chiffre d'affaires stagne sous l'effet du chemin de performance sur lequel Iléo s'est engagé et d'une actualisation annuelle du prix négative (le prix de vente à Iléo baisse de 1% au 1<sup>er</sup> janvier 2025, passant de 0.50 à 0.495 EUR HT le m<sup>3</sup>).

La refacturation à la MEL du coût de la maîtrise d'œuvre sur les réseaux de distribution et de défense incendie, l'autre recette significative (6.7%), est reprise au même montant qu'au BP 2024, soit 2 616 000 EUR.

##### ➤ Dépenses

Les **dépenses réelles d'exploitation**, sont prévues à hauteur de **34 601 302 EUR** (-38.6% / BP 2024).



LA PRODUCTION D'EAU DE LA MEL

L'ensemble des recettes et dépenses d'exploitation par service et par « opération » figure ci-après :

Opération	Recettes		Dépenses	
	BP 2024	BP 2025	BP 2024	BP 2025
E004O011 Achat et vente d'eau en gros	36 411 760	36 175 567 -0,6%	15 830 298	14 761 704 -6,8%
E004O023 Dépenses et recettes de production			7 169 735	8 498 500 18,5%
E004O024 Maintenance du patrimoine			581 000	482 500 -17,0%
<b>TOTAL SERVICE PRODUCTION</b>	<b>36 411 760</b>	<b>36 175 567</b> -0,6%	<b>23 581 033</b>	<b>23 742 704</b> 0,7%
E001O001 Charges de personnel - Régie de l'eau	50 815	75 005 47,6%	7 495 675	7 148 641 -4,6%
E001O002 Oeuvres sociales	42 625	96 000 125,2%	262 625	451 250 71,8%
E001O003 Accompagnement missions RH			146 940	114 656 -22,0%
E001O007 Formation du personnel			163 500	167 500 2,4%
<b>TOTAL SERVICE RESSOURCES HUMAINES</b>	<b>93 440</b>	<b>171 005</b> 83,0%	<b>8 068 740</b>	<b>7 882 047</b> -2,3%
E003O001 Mutualisation & particip. statutaire			6 800 052	1 382 354 -79,7%
E003O008 Opérations diverses SG	2 734 935	2 735 050 0,0%	25 594	29 600 15,7%
<b>TOTAL SERVICE SECRETARIAT GENERAL</b>	<b>2 734 935</b>	<b>2 735 050</b> 0,0%	<b>6 825 646</b>	<b>1 411 954</b> -79,3%



LA PRODUCTION D'EAU DE LA MEL

E007O001 Opérations diverses I&SI				638 000
<b>TOTAL SERVICE INNOVATION ET SYSTÈME D'INFORMATION</b>				<b>638 000</b>
E005O001 Opérations diverses P&SO			461 564	311 000 -32,6%
<b>TOTAL SERVICE PROJETS ET SUPPORT OPERATIONNEL</b>			<b>461 564</b>	<b>311 000</b> -32,6%
E006O001 Opérations diverses P&T			913 070	105 597 -88,4%
<b>TOTAL SERVICE PILOTAGE ET TRANSITION</b>			<b>913 070</b>	<b>105 597</b> -88,4%

Sourcedo parvient à équilibrer son exploitation à compter du BP 2025, dégageant d'ores et déjà une petite capacité d'autofinancement (1 081 169 EUR) en attendant de l'accroître par l'intégration de l'excédent antérieur au budget supplémentaire à adopter en juin prochain.

### **Section d'investissement**

#### ➤ **Recettes**

Les **recettes réelles d'investissement** sont estimées **4 957 375** EUR, constituées pour l'essentiel (91.5%) d'avances remboursables et pour le solde (8.5%) de subventions de l'Agence de l'eau.

#### ➤ **Dépenses**

Les **dépenses réelles d'investissement** sont estimées à **9 437 695** EUR.

L'ensemble des recettes et dépenses d'investissement par service et par « opération » est reprise ci-après :



LA PRODUCTION D'EAU DE LA MEL

Opération	Recettes		Dépenses	
	BP 2024	BP 2025	BP 2024	BP 2025
E005O002 Sécurisation et pérennisation		368 081	9 906 932	4 671 631 -52,8%
E005O003 Traitement des pollutions		51 803	276 633	343 128 24,0%
E005O004 Projets			170 000	130 000 -23,5%
<b>TOTAL SERVICE PROJETS ET SUPPORT OPERATIONNEL</b>	<b>0</b>	<b>419 884</b>	<b>10 353 565</b>	<b>5 144 759</b> -50,3%
E004O011 Achat et vente d'eau en gros			51 500	35 000 -32,0%
E004O025 Etudes et travaux sur usines Process			948 765	1 493 848 57,5%
E004O026 Etudes et travaux sur usines hors Process			1 375 313	1 262 961 -8,2%
E004O027 Achat matériel industriel, électrique, autres			603 199	658 627 9,2%
E004O028 Achat logiciel et informatique			334 945	65 000 -80,6%
<b>TOTAL SERVICE PRODUCTION</b>			<b>3 313 721</b>	<b>3 515 436</b> 6,1%
E007O001 Opérations diverses I&SI				210 000
<b>TOTAL SERVICE INNOVATION ET SYSTÈME D'INFORMATION</b>				<b>210 000</b>
E006O001 Opérations diverses P&T			20 300	-100,0%
<b>TOTAL SERVICE PILOTAGE ET TRANSITION</b>			<b>20 300</b>	<b>0</b> -100,0%



LA PRODUCTION D'EAU DE LA MEL

E001O002 Oeuvres sociales			20 000	12 500
				-37,5%
<b>TOTAL SERVICE RESSOURCES HUMAINES</b>			<b>20 000</b>	<b>12 500</b>
				<b>-37,5%</b>
E003O008 Opérations diverses SG			6 000	9 000
				50,0%
<b>TOTAL SERVICE SECRETARIAT GENERAL</b>			<b>6 000</b>	<b>9 000</b>
				<b>50,0%</b>

En conséquence, il vous est proposé d'adopter le Budget Primitif 2025 repris en **annexe** pour un montant de 49 378 595.37 EUR en dépenses comme en recettes (réelles et d'ordre).

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

<b>Numéro SIRET</b> <b>81362255200061</b>	<b>COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT</b> <b>06 Groupements de collectivités REGIE DE</b> <b>PRODUCTION D'EAU MEL</b>
--	---

POSTE COMPTABLE DE : le Trésorier Régie de l'Eau

<b>SERVICE PUBLIC LOCAL</b>
-----------------------------

M. 49 (1)

<b>Budget primitif</b>
------------------------

BUDGET : Budget Régie de l'Eau (2)

**ANNEE 2025**

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

# Sommaire

## I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

## II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

## III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	17
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	18

## IV - Annexes

### A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	Sans Objet
A3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières	19
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	20
A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes	21
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	Sans Objet

### B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet

### C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	Sans Objet
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet

### D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	22
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ..... du .....).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**EXPLOITATION**

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
<b>V</b>	<b>O</b>		
<b>T</b>	<b>E</b>	39 211 261,27	39 211 261,27
		+	+
<b>R</b>	<b>E</b>	0,00	0,00
<b>P</b>	<b>R</b>	(si déficit)	(si excédent)
<b>O</b>	<b>T</b>	0,00	0,00
		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)</b>		<b>39 211 261,27</b>	<b>39 211 261,27</b>

**INVESTISSEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
<b>V</b>	<b>O</b>		
<b>T</b>	<b>E</b>	10 167 334,10	10 167 334,10
		+	+
<b>R</b>	<b>E</b>	0,00	0,00
<b>P</b>	<b>R</b>	(si solde négatif)	(si solde positif)
<b>O</b>	<b>T</b>	0,00	0,00
		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>		<b>10 167 334,10</b>	<b>10 167 334,10</b>

**TOTAL**

<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	<b>49 378 595,37</b>	<b>49 378 595,37</b>
----------------------------	----------------------	----------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

## DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	27 408 761,87	0,00	27 085 011,26	27 085 011,26	27 085 011,26
012	Charges de personnel, frais assimilés	7 021 685,20	0,00	7 016 286,20	7 016 286,20	7 016 286,20
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	15,00	0,00	5,00	5,00	5,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>34 430 462,07</b>	<b>0,00</b>	<b>34 101 302,46</b>	<b>34 101 302,46</b>	<b>34 101 302,46</b>
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	20 880 764,66	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	1 000 000,00		500 000,00	500 000,00	500 000,00
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>56 311 226,73</b>	<b>0,00</b>	<b>34 601 302,46</b>	<b>34 601 302,46</b>	<b>34 601 302,46</b>
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		1 081 168,81	1 081 168,81	1 081 168,81
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	3 140 004,00		3 528 790,00	3 528 790,00	3 528 790,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>3 140 004,00</b>		<b>4 609 958,81</b>	<b>4 609 958,81</b>	<b>4 609 958,81</b>
<b>TOTAL</b>		<b>59 451 230,73</b>	<b>0,00</b>	<b>39 211 261,27</b>	<b>39 211 261,27</b>	<b>39 211 261,27</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>39 211 261,27</b>
---	----------------------

## RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	30 000,00	0,00	75 000,00	75 000,00	75 000,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	39 033 910,00	0,00	38 797 817,27	38 797 817,27	38 797 817,27
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	20 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	155 425,28	0,00	208 805,00	208 805,00	208 805,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>39 240 135,28</b>	<b>0,00</b>	<b>39 081 622,27</b>	<b>39 081 622,27</b>	<b>39 081 622,27</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>39 240 135,28</b>	<b>0,00</b>	<b>39 081 622,27</b>	<b>39 081 622,27</b>	<b>39 081 622,27</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	117 297,00		129 639,00	129 639,00	129 639,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>117 297,00</b>		<b>129 639,00</b>	<b>129 639,00</b>	<b>129 639,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>39 357 432,28</b>	<b>0,00</b>	<b>39 211 261,27</b>	<b>39 211 261,27</b>	<b>39 211 261,27</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>39 211 261,27</b>
---	----------------------

## Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)</b>	<b>4 480 319,81</b>
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6)  $DE\ 023 = RI\ 021$  ;  $DI\ 040 = RE\ 042$  ;  $RI\ 040 = DE\ 042$  ;  $DI\ 041 = RI\ 041$  ;  $DE\ 043 = RE\ 043$ .
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et M. 43.
- (8) Solde de l'opération  $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$  ou solde de l'opération  $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$ .

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	542 644,74	0,00	515 767,00	515 767,00	515 767,00
21	Immobilisations corporelles	787 843,71	0,00	747 127,00	747 127,00	747 127,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	12 419 098,14	0,00	7 664 801,10	7 664 801,10	7 664 801,10
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>13 749 586,59</b>	<b>0,00</b>	<b>8 927 695,10</b>	<b>8 927 695,10</b>	<b>8 927 695,10</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
020	Dépenses imprévues	500 000,00		500 000,00	500 000,00	500 000,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>510 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>510 000,00</b>	<b>510 000,00</b>	<b>510 000,00</b>
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>14 259 586,59</b>	<b>0,00</b>	<b>9 437 695,10</b>	<b>9 437 695,10</b>	<b>9 437 695,10</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	117 297,00		129 639,00	129 639,00	129 639,00
041	Opérations patrimoniales (4)	100 000,00		600 000,00	600 000,00	600 000,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>217 297,00</b>		<b>729 639,00</b>	<b>729 639,00</b>	<b>729 639,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>14 476 883,59</b>	<b>0,00</b>	<b>10 167 334,10</b>	<b>10 167 334,10</b>	<b>10 167 334,10</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>10 167 334,10</b>
---	----------------------

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	419 884,00	419 884,00	419 884,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	10 179 154,91	0,00	4 537 491,29	4 537 491,29	4 537 491,29
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>10 179 154,91</b>	<b>0,00</b>	<b>4 957 375,29</b>	<b>4 957 375,29</b>	<b>4 957 375,29</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>10 179 154,91</b>	<b>0,00</b>	<b>4 957 375,29</b>	<b>4 957 375,29</b>	<b>4 957 375,29</b>
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		1 081 168,81	1 081 168,81	1 081 168,81

**REGIE DE PRODUCTION D'EAU MEL - Budget Régie de l'Eau - BP - 2025**

040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	3 140 004,00		3 528 790,00	3 528 790,00	3 528 790,00
041	Opérations patrimoniales (4)	100 000,00		600 000,00	600 000,00	600 000,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>3 240 004,00</b>		<b>5 209 958,81</b>	<b>5 209 958,81</b>	<b>5 209 958,81</b>
<b>TOTAL</b>		<b>13 419 158,91</b>	<b>0,00</b>	<b>10 167 334,10</b>	<b>10 167 334,10</b>	<b>10 167 334,10</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>10 167 334,10</b>
---	----------------------

**Pour information :**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)</b>	<b>4 480 319,81</b>
---	---------------------

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

**1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	27 085 011,26		27 085 011,26
012	Charges de personnel, frais assimilés	7 016 286,20		7 016 286,20
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	5,00		5,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	3 528 790,00	3 528 790,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	500 000,00		500 000,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		1 081 168,81	1 081 168,81
	<b>Dépenses d'exploitation – Total</b>	<b>34 601 302,46</b>	<b>4 609 958,81</b>	<b>39 211 261,27</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>39 211 261,27</b>
---	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	129 639,00	129 639,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	515 767,00	0,00	515 767,00
21	Immobilisations corporelles (6)	747 127,00	0,00	747 127,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	7 664 801,10	600 000,00	8 264 801,10
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	10 000,00	0,00	10 000,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	500 000,00		500 000,00
	<b>Dépenses d'investissement – Total</b>	<b>9 437 695,10</b>	<b>729 639,00</b>	<b>10 167 334,10</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>10 167 334,10</b>
---	----------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

**2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	75 000,00		75 000,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	38 797 817,27		38 797 817,27
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	208 805,00		208 805,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	129 639,00	129 639,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
<b>Recettes d'exploitation – Total</b>		<b>39 081 622,27</b>	<b>129 639,00</b>	<b>39 211 261,27</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>39 211 261,27</b>
---	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	419 884,00	0,00	419 884,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	4 537 491,29	0,00	4 537 491,29
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	100 000,00	100 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	500 000,00	500 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		3 528 790,00	3 528 790,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
491	<i>Dépréciations des comptes de clients</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>		1 081 168,81	1 081 168,81
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>4 957 375,29</b>	<b>5 209 958,81</b>	<b>10 167 334,10</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

+

<b>AFFECTATION AUX COMPTES 106</b>	<b>0,00</b>
------------------------------------	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>10 167 334,10</b>
---	----------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et en M. 43.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>				<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES</b>				<b>A1</b>
<b>Chap / art (1)</b>	<b>Libellé (1)</b>	<b>Pour mémoire budget précédent (2)</b>	<b>Propositions nouvelles (3)</b>	<b>Vote (4)</b>
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général (5) (6)</b>	<b>27 408 761,87</b>	<b>27 085 011,26</b>	<b>27 085 011,26</b>
605	Achats d'eau	12 700 000,00	11 882 080,00	11 882 080,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	2 900 000,00	2 900 000,00	2 900 000,00
6062	Produits de traitement	1 893 000,00	1 952 000,00	1 952 000,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	425 472,46	313 000,00	313 000,00
6066	Carburants	400,00	300,00	300,00
6068	Autres matières et fournitures	4 850,00	6 100,00	6 100,00
611	Sous-traitance générale	214 000,00	332 000,00	332 000,00
6132	Locations immobilières	384 592,50	394 092,00	394 092,00
6135	Locations mobilières	25 000,00	32 000,00	32 000,00
6137	Redevances, droits de passage, servitude	6 000,00	6 000,00	6 000,00
614	Charges locatives et de copropriété	94 869,00	97 212,00	97 212,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	601 000,00	612 000,00	612 000,00
61523	Entretien, réparations réseaux	177 181,55	21 000,00	21 000,00
61528	Entretien, réparation autres biens immob.	527 382,17	960 000,00	960 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	79 000,00	41 000,00	41 000,00
6156	Maintenance	121 000,00	134 000,00	134 000,00
617	Etudes et recherches	278 397,54	773 817,00	773 817,00
618	Divers	159 651,00	164 500,00	164 500,00
6226	Honoraires	72 250,00	51 500,00	51 500,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	500,00	500,00	500,00
6228	Divers	151 719,00	115 000,00	115 000,00
6231	Annonces et insertions	4 000,00	9 000,00	9 000,00
6238	Divers	16 820,00	4 656,00	4 656,00
6251	Voyages et déplacements	6 000,00	6 300,00	6 300,00
6256	Missions	2 300,00	2 300,00	2 300,00
6257	Réceptions	8 614,00	8 300,00	8 300,00
6261	Frais d'affranchissement	50,00	50,00	50,00
6262	Frais de télécommunications	151 000,00	201 880,00	201 880,00
627	Services bancaires et assimilés	1 600,00	1 600,00	1 600,00
6281	Concours divers (cotisations)	14 350,00	15 650,00	15 650,00
6282	Frais de gardiennage	120 000,00	120 000,00	120 000,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	69 500,00	75 000,00	75 000,00
62871	Remb. frais à la coll. de rattachement	2 180 000,00	2 030 000,00	2 030 000,00
62878	Remb. frais à des tiers	329,76	0,00	0,00
6288	Autres	112 000,00	163 500,00	163 500,00
6353	Impôts indirects	0,00	500,00	500,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	50,00	50,00	50,00
6371	Redevance versée aux agences de l'eau	3 100 297,50	2 848 124,26	2 848 124,26
6378	Autres taxes et redevances	805 585,39	810 000,00	810 000,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>7 021 685,20</b>	<b>7 016 286,20</b>	<b>7 016 286,20</b>
6211	Personnel intérimaire	50 000,00	50 000,00	50 000,00
6314	Cotisation pour défaut d'investissement	21 210,00	21 000,00	21 000,00
6411	Salaires, appointements, commissions	4 097 350,00	3 859 000,00	3 859 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	1 823 050,00	1 819 736,20	1 819 736,20
6452	Cotisations aux mutuelles	227 200,00	227 300,00	227 300,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	542 250,00	562 000,00	562 000,00
6472	Versements aux comités d'entreprise	70 125,20	73 000,00	73 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	18 000,00	18 000,00	18 000,00
6478	Autres charges sociales diverses	25 000,00	50 000,00	50 000,00
648	Autres charges de personnel	147 500,00	336 250,00	336 250,00
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits (7)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>15,00</b>	<b>5,00</b>	<b>5,00</b>
6588	Autres ch. diverses de gestion courante	15,00	5,00	5,00
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)</b> <b>= (011 + 012 + 014 + 65)</b>		<b>34 430 462,07</b>	<b>34 101 302,46</b>	<b>34 101 302,46</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b) (8)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>20 880 764,66</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	15 451 174,08	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	5 429 590,58	0,00	0,00
<b>68</b>	<b>Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>69</b>	<b>Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (10)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues (f)</b>	<b>1 000 000,00</b>	<b>500 000,00</b>	<b>500 000,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b> <b>= a + b + c + d + e + f</b>		<b>56 311 226,73</b>	<b>34 601 302,46</b>	<b>34 601 302,46</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>1 081 168,81</b>	<b>1 081 168,81</b>

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	3 140 004,00	3 528 790,00	3 528 790,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	3 140 004,00	3 528 790,00	3 528 790,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>3 140 004,00</b>	<b>4 609 958,81</b>	<b>4 609 958,81</b>
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>3 140 004,00</b>	<b>4 609 958,81</b>	<b>4 609 958,81</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>59 451 230,73</b>	<b>39 211 261,27</b>	<b>39 211 261,27</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (13)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>39 211 261,27</b>
---	----------------------

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 4 et M. 43.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>				<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES</b>				<b>A2</b>
<b>Chap / art(1)</b>	<b>Libellé (1)</b>	<b>Pour mémoire budget précédent (2)</b>	<b>Propositions nouvelles (3)</b>	<b>Vote (4)</b>
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges (5)</b>	<b>30 000,00</b>	<b>75 000,00</b>	<b>75 000,00</b>
64198	Autres remboursements	15 000,00	63 000,00	63 000,00
6459	Rembours charges SS et prévoyance	15 000,00	12 000,00	12 000,00
<b>70</b>	<b>Ventes produits fabriqués, prestations</b>	<b>39 033 910,00</b>	<b>38 797 817,27</b>	<b>38 797 817,27</b>
70118	Autres ventes d'eau	33 081 200,00	31 965 668,96	31 965 668,96
701251	Redevance prélèvement ressource en eau	3 313 060,00	4 193 198,31	4 193 198,31
7068	Autres prestations de services	17 500,00	16 700,00	16 700,00
7083	Locations diverses	5 900,00	6 000,00	6 000,00
7084	Mise à disposition de personnel facturée	250,00	250,00	250,00
70871	Remb. frais par coll. de rattachement	2 616 000,00	2 616 000,00	2 616 000,00
<b>73</b>	<b>Produits issus de la fiscalité (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>74</b>	<b>Subventions d'exploitation</b>	<b>20 800,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
748	Autres subventions d'exploitation	20 800,00	0,00	0,00
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>155 425,28</b>	<b>208 805,00</b>	<b>208 805,00</b>
7588	Autres	155 425,28	208 805,00	208 805,00
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75</b>		<b>39 240 135,28</b>	<b>39 081 622,27</b>	<b>39 081 622,27</b>
<b>76</b>	<b>Produits financiers (b)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels (c)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>78</b>	<b>Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d</b>		<b>39 240 135,28</b>	<b>39 081 622,27</b>	<b>39 081 622,27</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)</b>	<b>117 297,00</b>	<b>129 639,00</b>	<b>129 639,00</b>
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	117 297,00	129 639,00	129 639,00
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section (8)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>117 297,00</b>	<b>129 639,00</b>	<b>129 639,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>39 357 432,28</b>	<b>39 211 261,27</b>	<b>39 211 261,27</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>39 211 261,27</b>
---	----------------------

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, M. 41 et M. 43.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>				<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES</b>				<b>B1</b>
<b>Chap / art (1)</b>	<b>Libellé (1)</b>	<b>Pour mémoire budget précédent (2)</b>	<b>Propositions nouvelles (3)</b>	<b>Vote (4)</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (hors opérations)</b>	<b>542 644,74</b>	<b>515 767,00</b>	<b>515 767,00</b>
2031	Frais d'études	289 444,74	212 767,00	212 767,00
2033	Frais d'insertion	6 000,00	9 000,00	9 000,00
2051	Concessions et droits assimilés	247 200,00	294 000,00	294 000,00
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles (hors opérations)</b>	<b>787 843,71</b>	<b>747 127,00</b>	<b>747 127,00</b>
2111	Terrains nus	36 000,00	36 000,00	36 000,00
2154	Matériel industriel	550 608,97	483 943,00	483 943,00
2183	Matériel de bureau et informatique	87 745,20	153 000,00	153 000,00
2184	Mobilier	19 700,00	12 000,00	12 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	93 789,54	62 184,00	62 184,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (hors opérations)</b>	<b>12 419 098,14</b>	<b>7 664 801,10</b>	<b>7 664 801,10</b>
2312	Terrains	1 880 699,46	1 019 938,00	1 019 938,00
2313	Constructions	4 393 820,18	4 143 712,10	4 143 712,10
2315	Installat°, matériel et outillage techni	3 822 868,48	2 381 303,00	2 381 303,00
2318	Autres immo. corporelles en cours	2 321 710,02	119 848,00	119 848,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>13 749 586,59</b>	<b>8 927 695,10</b>	<b>8 927 695,10</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>18</b>	<b>Compte de liaison : affectat° (BA,régie)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>26</b>	<b>Participat° et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>10 000,00</b>	<b>10 000,00</b>	<b>10 000,00</b>
275	Dépôts et cautionnements versés	10 000,00	10 000,00	10 000,00
<b>020</b>	<b>Dépenses imprévues</b>	<b>500 000,00</b>	<b>500 000,00</b>	<b>500 000,00</b>
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>510 000,00</b>	<b>510 000,00</b>	<b>510 000,00</b>
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>14 259 586,59</b>	<b>9 437 695,10</b>	<b>9 437 695,10</b>
<b>040</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)</b>	<b>117 297,00</b>	<b>129 639,00</b>	<b>129 639,00</b>
	<b>Reprises sur autofinancement antérieur</b>	<b>117 297,00</b>	<b>129 639,00</b>	<b>129 639,00</b>
139111	Sub. équipt cpte résult. Agence de l'eau	61 776,00	74 115,00	74 115,00
13912	Sub. équipt cpte résult. Régions	1 122,00	1 122,00	1 122,00
13913	Sub. équipt cpte résult. Départements	385,00	385,00	385,00
13915	Sub. équipt cpte résult. Groupements	147,00	147,00	147,00
13917	Sub. équipt cpte résult. Budget communaut	4 017,00	4 017,00	4 017,00
13918	Autres subventions d'équipement	49 233,00	49 233,00	49 233,00
13933	Sub. transf cpte résult. P.A.E.	617,00	620,00	620,00
	<b>Charges transférées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales (9)</b>	<b>100 000,00</b>	<b>600 000,00</b>	<b>600 000,00</b>
2313	Constructions	100 000,00	250 000,00	250 000,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	350 000,00	350 000,00
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>217 297,00</b>	<b>729 639,00</b>	<b>729 639,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)</b>		<b>14 476 883,59</b>	<b>10 167 334,10</b>	<b>10 167 334,10</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>10 167 334,10</b>
---	----------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>				<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES</b>				<b>B2</b>
<b>Chap / art (1)</b>	<b>Libellé (1)</b>	<b>Pour mémoire budget précédent (2)</b>	<b>Propositions nouvelles (3)</b>	<b>Vote (4)</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>419 884,00</b>	<b>419 884,00</b>
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	0,00	419 884,00	419 884,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées (hors 165)</b>	<b>10 179 154,91</b>	<b>4 537 491,29</b>	<b>4 537 491,29</b>
1678	Autres dettes condit° particulières	10 179 154,91	4 537 491,29	4 537 491,29
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>10 179 154,91</b>	<b>4 957 375,29</b>	<b>4 957 375,29</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>165</b>	<b>Dépôts et cautionnements reçus</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>18</b>	<b>Compte de liaison : affectat° (BA,régie)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>26</b>	<b>Participat° et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>		<b>10 179 154,91</b>	<b>4 957 375,29</b>	<b>4 957 375,29</b>
<b>021</b>	<b>Virement de la section d'exploitation</b>	<b>0,00</b>	<b>1 081 168,81</b>	<b>1 081 168,81</b>
<b>040</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)</b>	<b>3 140 004,00</b>	<b>3 528 790,00</b>	<b>3 528 790,00</b>
28031	Frais d'études	24 235,00	24 240,00	24 240,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	134 000,00	45 270,00	45 270,00
28125	Aménagement Terrains bâtis	47 000,00	80 780,00	80 780,00
28131	Bâtiments	74 800,00	100 600,00	100 600,00
28135	Installations générales, agencements, ..	200 000,00	314 820,00	314 820,00
28153	Installations à caractère spécifique	63 150,00	75 160,00	75 160,00
28154	Matériel industriel	643 395,00	795 040,00	795 040,00
28156	Matériel spécifique d'exploitation	110,00	110,00	110,00
28183	Matériel de bureau et informatique	23 273,00	27 720,00	27 720,00
28184	Mobilier	16 878,00	1 850,00	1 850,00
28188	Autres	310 000,00	464 340,00	464 340,00
2822	Aménagements de terrains (affectation)	3 355,00	3 360,00	3 360,00
2823	Constructions (affectation)	401 900,00	398 550,00	398 550,00
2825	Matériel technique (affectation)	1 197 908,00	1 196 950,00	1 196 950,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>		<b>3 140 004,00</b>	<b>4 609 958,81</b>	<b>4 609 958,81</b>
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales (8)</b>	<b>100 000,00</b>	<b>600 000,00</b>	<b>600 000,00</b>
2031	Frais d'études	100 000,00	100 000,00	100 000,00
238	Avances commandes immo. incorp.	0,00	500 000,00	500 000,00
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>		<b>3 240 004,00</b>	<b>5 209 958,81</b>	<b>5 209 958,81</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)</b>		<b>13 419 158,91</b>	<b>10 167 334,10</b>	<b>10 167 334,10</b>
				+
<b>RESTES A REALISER N-1 (9)</b>			<b>0,00</b>	
				+
<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)</b>			<b>0,00</b>	
				=
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>			<b>10 167 334,10</b>	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

Cet état ne contient pas d'information.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES</b>	<b>A4.1</b>

**DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS****Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>Solde d'exécution 001 (A)</b> montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00	0,00
<b>Solde des RAR (B)</b> montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00

**Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>Affectation au 106 (C)</b>	0,00	0,00
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00
<b>Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I)</b> Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00

**COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE**

	Propositions nouvelles	Vote
<b>Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)</b>	629 639,00	629 639,00
<b>Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)</b>	4 609 958,81	4 609 958,81
<b>Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D)</b> Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	3 980 319,81	3 980 319,81

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES</b>	<b>A4.2</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B</b>		<b>629 639,00</b>	<b>629 639,00</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>629 639,00</b>	<b>629 639,00</b>
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	129 639,00	129 639,00
020	Dépenses imprévues	500 000,00	500 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES</b>	<b>A4.3</b>

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>4 609 958,81</b>	<b>III</b> <b>4 609 958,81</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (3)</b>		<b>4 609 958,81</b>	<b>4 609 958,81</b>
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	24 240,00	24 240,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	45 270,00	45 270,00
28125	Aménagement Terrains bâtis	80 780,00	80 780,00
28131	Bâtiments	100 600,00	100 600,00
28135	Installations générales, agencements, ..	314 820,00	314 820,00
28153	Installations à caractère spécifique	75 160,00	75 160,00
28154	Matériel industriel	795 040,00	795 040,00
28156	Matériel spécifique d'exploitation	110,00	110,00
28183	Matériel de bureau et informatique	27 720,00	27 720,00
28184	Mobilier	1 850,00	1 850,00
28188	Autres	464 340,00	464 340,00
2822	Aménagements de terrains (affectation)	3 360,00	3 360,00
2823	Constructions (affectation)	398 550,00	398 550,00
2825	Matériel technique (affectation)	1 196 950,00	1 196 950,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	1 081 168,81	1 081 168,81

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D</b>

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,

A le

(1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

---

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : .

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

## Conseil d'administration

Séance du 18 décembre 2024, sous la présidence de M. Alain BEZIRARD

Présents :

M. Jean-Philippe ANDRIES, *en visio*  
M. Alain BEZIRARD  
M. Michel BORREWATER, *en visio*  
Mme Françoise GOUBE  
M. Christophe GRAS, *en visio*  
M. Julien PILETTE

Excusés :

Mme Charlotte BRUN, *pouvoir donné à M. Julien PILETTE*  
M. Alain CAMBIEN  
M. Alexandre GARCIN  
M. Alexis HOUSET  
Mme Isabelle MARIAGE-DESREUX

**Délibération n°24.31**

**Objet : Réalisation de six forages d'alimentation en eau potable (AEP) dans la nappe de la craie au droit du champ captant d'Emmerin – Avenant au lot n°1**

Adoptée à l'unanimité

**Sourcéo – Réalisation de six forages d'alimentation en eau potable (AEP) dans la nappe de la craie au droit du champ captant d'Emmerin – Avenant au lot n°1**

Par délibération n°22.15 du 22 juin 2022, vous avez autorisé le lancement d'un appel d'offre ouvert pour le raccordement et l'alimentation des nouveaux forages jusqu'à l'usine d'Emmerin ainsi que pour procéder à la sécurisation électrique des installations dans le cadre d'une enveloppe prévisionnelle de 4 500 000 EUR HT.

Le marché de travaux, notifié en août 2023, comporte trois lots :

lot n°	objet	titulaire	n° marché	montant (EUR HT) en valeur marché (mars 2023)			
				mandataire	cotraitant	cotraitant	total
1	réseaux divers (AEP, télécom, HTA)	SOGEA Nord Hydraulique (mandataire) - ACTEMIUM	22SO2301	1 451 703,26	162 897,00		1 614 600,26
2	aménagement général des forages	SOGEA Nord Hydraulique (mandataire) - BALESTRA - ACTEMIUM	22SO2302	552 106,00	571 585,00	60 050,00	1 183 741,00
3	aménagement électrique du site d'Emmerin et des captages, création du local	EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - NORD	22SO2303				1 289 123,00

total marché allotti 4 087 464,26

Par délibération n°24.20 du 9 octobre dernier, des avenants aux lots n°2 et 3 de ce marché ont été autorisés ; il est également nécessaire de conclure un avenant au lot n°1.

Il était prévu de réaliser un forage horizontal mais sa mise en œuvre s'est révélée impossible en raison d'un rabattement de nappe inefficace pour la branche ouest, il est nécessaire de passer en forage dirigé. La 1<sup>ère</sup> solution technique constituait une variante proposée par le titulaire dans son offre, la 2<sup>nde</sup> la solution de base sur une distance d'environ 200 m.

Le coût du forage horizontal prévu au marché représente 51 900 EUR HT, ainsi décomposé :

G	FORAGE horizontal - offre variante	Prix au	Qté	p.u. HT	Total HT
G2001	Installation de chantier, amenée et repli du matériel pour forage à la tarière horizontale	forfait	1	17 500,00	17 500,00
G2101	PV pour passage dans le fourreau des conduites en DN 200 mm en fonte	ml	20	250,00	5 000,00
G2111	PV pour passage dans le fourreau d'un réseau HTA	ml	30	170,00	5 100,00
G2112	PV pour passage dans le fourreau d'un réseau telecom	ml	40	180,00	7 200,00
G2201	fourreau acier en Dn 800 mm minimum pour passage des différents réseaux partie Ouest	ml	18	950,00	17 100,00

Le coût du forage dirigé à réaliser aujourd'hui est moindre que remis dans l'offre de base initiale car sur une distance plus réduite (60 m), il s'élève à 67 300 EUR HT, détaillé comme suit :

PN	FORAGE dirigé - offre solution de base	Prix au	Qté	p.u. HT	Total HT
PN 01	Installation de chantier, amenée et repli du matériel pour forage dirigé	forfait	1	23 200,00	23 200,00
PN 02	Forage dirigé DN 200 mm en PEHD – EAU	ml	60	230,00	13 800,00
PN 03	Forage dirigé DN 110 mm en PEHD – Fibre x2	ml	120	165,00	19 800,00
PN 04	Forage dirigé DN 160 mm en PEHD – HTA x1	ml	60	175,00	10 500,00

La plus-value est donc de 15 400 EUR HT.

Le marché prévoyait également la fourniture et pose de vanne à brides sur le réseau hydraulique entre les forages et l'usine.

Le retour d'expérience montre que ces dernières ne sont pas adaptées pour l'exploitation de ce réseau lorsque la section des conduites est supérieure à un diamètre 200. Dans ce cadre la fourniture et pose de vanne papillon est proposée en remplacement des vannes à brides à partir du diamètre 300 détaillé comme suit :

N°	Libellé de l'article	Unité	Initial marché		Répartition marché et PN			
			Quantité	PU €HT	Montant €HT	Quantité	PU €HT	Montant €HT
F2111	Robinet vanne à bride PN 16 DN 100 mm	u	6	200,00 €	1 200,00 €	6	200,00 €	1 200,00 €
F2112	Robinet vanne à bride PN 16 DN 200 mm	u	6	450,00 €	2 700,00 €	6	450,00 €	2 700,00 €
F2113	Robinet vanne à bride PN 16 DN 300 mm	u	3	1 300,00 €	3 900,00 €	0	1 300,00 €	- €
F2114	Robinet vanne à bride PN 16 DN 400 mm	u	9	2 300,00 €	20 700,00 €	0	2 300,00 €	- €
PN F2115	Fourniture et pose d'une vanne papillon DN 300 PN 10	u	3	2 849,72 €	8 549,16 €	3	2 849,72 €	8 549,16 €
PN F2116	Fourniture et pose d'une vanne papillon DN 400 PN 10	u	3	5 767,67 €	17 303,01 €	3	5 767,67 €	17 303,01 €
		Total			28 500,00 €			29 752,17 €

La plus-value est donc de 1 252.17 EUR HT.

Enfin, le réseau hydraulique au sein de l'usine a été complété par deux nouveaux débitmètres. Dans ce cadre, des fourreaux électriques supplémentaires ont été installés afin de permettre leurs alimentations électriques et de communications.

Aussi, dans le cadre du chantier et des tranchées déjà réalisées pour la pose du nouveau réseau électrique HTA, au sein de l'usine et des six PPI, des fourreaux supplémentaires ont été ajoutés afin d'anticiper tous besoins futurs de raccordement. Certains ajouts de fourreaux ont nécessité la réalisation de tranchées supplémentaires.

L'ensemble de ces quantités supplémentaires de tranchées et fourreaux génère une plus-value, pour un montant de 25 988.66 EUR HT.

Il vous est proposé d'acter par avenant ce changement de technique, indispensable pour la sécurité du chantier et pour achever la pose des réseaux. Cet avenant représente une plus-value totale de 42 640.83 EUR HT valeur marché, soit +2.64%.

Par ailleurs et sans conséquence sur le montant du marché, à la demande du groupement, la répartition du montant initial du marché entre le mandataire et le cotraitant est très légèrement modifiée :

lot n°1	objet	titulaire	marché n°	montant (EUR HT) valeur marché (mars 2023)		
				mandataire	cotraitant	total
i n i t i a l	réseaux divers (AEP, télécom, HTA)	SOGEA Nord Hydraulique (mandataire) - ACTEMIUM	22SO2301	1 451 703,26	162 897,00	1 614 600,26
a v e n a n t	réseaux divers (AEP, télécom, HTA)	SOGEA Nord Hydraulique (mandataire) - ACTEMIUM	22SO2302	1 492 264,09	164 977,00	1 657 241,09

En conséquence, il vous est demandé de :

- 1°) approuver les dispositions qui précèdent ;
- 2°) autoriser le directeur à signer l'avenant au lot n°1 de ce marché ;
- 5°) imputer les dépenses à l'article 2313 sous le code projet PING13, dans la limite des crédits ouverts à nos documents budgétaires.

## Conseil d'administration

Séance du 18 décembre 2024, sous la présidence de M. Alain BEZIRARD

Présents :

M. Jean-Philippe ANDRIES, *en visio*  
M. Alain BEZIRARD  
M. Michel BORREWATER, *en visio*  
Mme Françoise GOUBE  
M. Christophe GRAS, *en visio*  
M. Julien PILETTE

Excusés :

Mme Charlotte BRUN, *pouvoir donné à M. Julien PILETTE*  
M. Alain CAMBIEN  
M. Alexandre GARCIN  
M. Alexis HOUSET  
Mme Isabelle MARIAGE-DESREUX

### Délibération n°24.32

**Objet : Groupement de commandes pour la gestion des boues des stations d'épuration et des usines de production d'eau potable - Lancement par la MEL d'un appel d'offres ouvert pour un marché de prestations de service sous forme d'accord-cadre à bons de commande (lot n°1) et de marchés sur quantités réellement exécutées (lots n°2 et 3)**

Adoptée à l'unanimité

**Sourcéo – Groupement de commandes pour la gestion des boues des stations d'épuration et des usines de production d'eau potable - Lancement par la MEL d'un appel d'offres ouvert pour un marché de prestations de service sous forme d'accord-cadre à bons de commande (lot n°1) et de marchés sur quantités réellement exécutées (lots n°2 et 3)**

Les stations d'épuration gérées par la MEL, ainsi que les usines Sourcéo à process de décarbonatation (Ansereuilles et Arbrisseau), produisent en résidus des boues qui peuvent être orientées en filières de recyclage en agriculture par épandage ou compostage, en valorisation énergétique (cimenterie, incinération) ou en filières d'élimination (enfouissement). Mais il peut aussi s'agir parfois de boues issues de curage de lagunes dans le cadre des interventions en maintenance.

L'évacuation de ces boues est assurée par SEDE Environnement via un accord-cadre à bons de commande en trois lots sur quatre ans, conclu dans le cadre de la convention de groupement de commandes permanent avec la MEL autorisée par délibérations n°16.11 du 22 juin 2016 et n°17.17 du 27 mars 2017. La régie est concernée uniquement par le lot n°1 (marché n° 21EA1401) aux montants minimum de 150 000 EUR HT et maximum de 800 000 EUR HT.

L'accord-cadre arrivant à échéance fin 2025, une nouvelle consultation est lancée pour les années 2026 à 2029.

- Lot n°1 - Gestion des boues issues des usines de production d'eau de Sourcéo et curage de lagunes, aux montants quadriennaux minimum de 50 000 EUR HT et maximum de 600 000 EUR HT
  - ces prestations concerneront le curage des lagunes et la gestion des boues par recyclage en agriculture, compostage et élimination en centre d'enfouissement technique des boues.
- Lot n°2 - Gestion des boues issues des stations d'épuration de la MEL d'une capacité inférieure à 30 000 EH et curage de lagunes, aux montants quadriennaux minimum de 1 000 000 EUR HT et maximum de 4 000 000 EUR HT.
  - ces prestations concerneront le curage des lagunes et la gestion des boues par recyclage en agriculture, compostage et élimination en centre d'enfouissement technique des boues.
- Lot n°3 - Gestion des boues issues des stations d'épuration de la MEL d'une capacité supérieure à 30.000 EH, aux montants minimum de 20 000 000 EUR HT et maximum de 80 000 000 EUR HT
  - ces prestations concerneront l'épandage en agriculture, le compostage, l'incinération et l'élimination en centre d'enfouissement technique des boues, ainsi que la mise à disposition de stockages de boues par le titulaire (aires de stockages aménagées et autorisées en attente de résultats d'analyses, stockages intersaisons aménagés et autorisés).

Le lot n°1 revêt la forme d'un accord-cadre à bons de commande tandis que les lots n°2 et 3 sont à conclure sous la forme de marchés sur quantités réellement exécutées (MAQRE). Les dépenses sont estimées, hors taxes, pour les trois lots respectifs, à 560 000 EUR, 1 400 000 EUR et 35 000 000 EUR.

La MEL, en tant que coordonnateur du groupement, sera chargée de mener l'ensemble de la procédure de passation et une partie de l'exécution, à savoir toutes modifications au contrat. Sourcéo sera responsable du reste de l'exécution du marché le concernant (commandes, facturation, contrôle de l'exécution et constat de service fait).

En conséquence, il vous est demandé de :

- 1°) approuver les dispositions qui précèdent ;
- 2°) autoriser le lancement en appel d'offres ouvert d'un marché de prestations de service pour la gestion des boues des stations d'épuration et des usines de production d'eau potable dans le cadre d'un groupement de commande avec la Métropole Européenne de Lille et désigner coordonnatrice cette dernière ;
- 3°) autoriser, si l'appel d'offres était déclaré infructueux, le lancement soit d'un nouvel appel d'offres en vertu de l'article R.2124-2 du Code de la commande publique, soit d'une procédure avec négociation en vertu de l'article R.2124-3 dudit Code, soit d'un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables en vertu de l'article R. 2122-2 dudit Code ;
- 4°) autoriser le directeur à signer le lot n°1 ;
- 5°) imputer les dépenses à l'art. 611, dans la limite des crédits ouverts à nos documents budgétaires.

## Conseil d'administration

Séance du 18 décembre 2024, sous la présidence de M. Alain BEZIRARD

Présents :

M. Jean-Philippe ANDRIES, *en visio*  
M. Alain BEZIRARD  
M. Michel BORREWATER, *en visio*  
Mme Françoise GOUBE  
M. Christophe GRAS, *en visio*  
M. Julien PILETTE

Excusés :

Mme Charlotte BRUN, *pouvoir donné à M. Julien PILETTE*  
M. Alain CAMBIEN  
M. Alexandre GARCIN  
M. Alexis HOUSET  
Mme Isabelle MARIAGE-DESREUX

**Délibération n°24.33**

**Objet : Négociations annuelles obligatoires 2025**

Adoptée à l'unanimité

## Sourcéo – Négociations annuelles obligatoires 2025

Les thèmes à aborder lors des négociations annuelles obligatoires sont définis par le Code du travail (art. L. 2242-1 et les suivants du Code du Travail modifié par la loi n°2015-994 du 17 août 2015 - art. 19). Elles portent notamment sur la rémunération, le temps de travail et le partage de la valeur ajoutée dans l'entreprise, l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et la qualité de vie et conditions de travail (QVCT), la gestion des emplois et des parcours professionnels et la mixité des métiers. Pour l'année 2025, la direction et les organisations syndicales se sont rencontrées à quatre reprises – les 10 et 24 octobre, 7 et 21 novembre 2024 - dans le cadre des réunions de négociation annuelle obligatoire (NAO) prévue aux articles L.2242-1 et suivants du Code du Travail. Le projet d'accord vous est présenté en **annexe**.

L'accord négocié avec les organisations syndicales repose sur les mesures suivantes (plus de détail dans l'accord) :

- une augmentation générale des salaires mensuels bruts de base au 1<sup>er</sup> janvier 2025 de 1.2% pour les salariés de droit privé quel que soit leur statut et ayant une ancienneté de trois mois à la date d'application de l'augmentation (hors contrats d'alternance) ;
- une enveloppe annuelle globale d'augmentation de 0.8% du total des salaires bruts de base sera utilisée dans le cadre des augmentations individuelles, avancements et promotions seront appliqués au 1<sup>er</sup> avril 2025 ;
- l'engagement de la direction à rester vigilante dans le maintien de l'équilibre salarial entre les hommes et les femmes ;
- la revalorisation au 1<sup>er</sup> janvier 2025 des salaires mensuels de base minimum de la classification actuelle figurant à l'avenant n°5 au statut du personnel de la régie (cf. délibération n°23.39 du 29 novembre 2023) ;
- la valeur faciale du titre restaurant est portée au 1<sup>er</sup> janvier 2025 à 11.97 EUR (elle était de 11.50 EUR depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024), les parts employeur et salariale restant identiques (à savoir 60% pour l'employeur et 40% pour le salarié).

L'accord comporte quelques mesures complémentaires.

Il s'agit de mesures visant à l'harmonisation des éléments de rémunération : pour les salariés transférés de la société des Eaux du Nord faisant partie d'un groupe dit « fermé », les primes de transfert et de complément de salaire, ainsi que le « remboursement téléphone » sont intégrés au salaire de base.

Le taux de versement aux œuvres sociales du CSE est porté par ailleurs de 1.2% (en vigueur depuis la création de la régie en 2016) à 1.3%.

Enfin, la direction et les organisations syndicales se sont accordées sur la nécessité de négocier, fin 2024, un accord mobilité durable définissant les objectifs, le cadre et le montant d'un Forfait Mobilité Durable.

En conséquence, il vous est demandé d'autoriser le directeur à signer l'accord annexé portant sur la NAO de l'année 2025.



LA PRODUCTION D'EAU DE LA MEL

# PROTOCOLE D'ACCORD

## Négociations Annuelles Obligatoires

# 2025

AGENCE SOURCÉO : Rue des Sciences – 59790 Ronchin  
SIÈGE SOCIAL & ADRESSE POSTALE SOURCÉO : 2 boulevard des Cités Unies, CS 70043, 59040 Lille Cedex

*Paraphes :*

Entre la Régie de Production d'Eau de la Métropole Européenne de Lille (dénommée ci-après la Régie) immatriculée au RCS Lille sous le numéro SIREN 813622552 - dont le siège social est situé au 2 boulevard des Cités Unies, CS 70043, 59040 Lille Cedex – représentée par Monsieur Valéry FICOT, Directeur,  
d'une part,

Et

Les Organisations syndicales de la Régie,  
- CFE-CGC, représentée par Madame Emmanuelle VARAILLON  
- CGT, représentée par Monsieur Christophe COUSIN  
- FO, représentée par Monsieur Damien SEGOND

d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

## Préambule :

La Direction et les Organisations syndicales se sont rencontrées à 4 reprises, le 10/10/2024, 24/10/2024, le 07/11/2024 et le 21/11/2024 dans le cadre des réunions de négociation annuelle obligatoire prévue aux articles L.2242-1 et suivants du Code du Travail préparant les mesures pour l'année 2025.

## 1. Mesures salariales pour l'année 2025

### 1.1 Augmentation générale des salaires

L'augmentation générale des salaires mensuels bruts de base concerne les salariés de droit privé quel que soit leur statut (salariés privés et détachés) ayant une ancienneté de trois mois à la date d'application de l'augmentation (hors contrats d'alternance).

Il a été décidé une augmentation générale des salaires bruts de base mensuels de 1,2 %.

Cette augmentation sera appliquée **au 1er janvier 2025**.

### 1.2 Augmentation individuelle

Pour 2025, une enveloppe annuelle globale d'augmentation de 0,8 % du total des salaires bruts de base sera utilisée dans le cadre des augmentations individuelles. Les avancements et promotions seront appliqués **au 1er avril 2025**.

### 1.3 Politique d'équité de rémunération entre Femmes et Hommes

Afin d'assurer une égalité de parcours professionnel à l'ensemble de ses salariés quel que soit leur genre, la direction a travaillé durant ces dernières années sur une politique d'augmentation veillant à ce que le nombre d'augmentations individuelles soit représentatifs de l'effectif féminin. La direction s'engage à rester vigilante afin de conserver cet équilibre.

### 1.4 Revalorisation des minima de la grille de classification

La direction et les organisations syndicales se sont accordés sur une revalorisation des salaires mensuels de base minimum de la classification actuelle présente dans l'avenant 5 au statut du personnel de la régie.

Les salaires bruts minimums mensuel de base seront désormais :

	Niveaux de classification	Minima des salaires bruts de base mensuel au 01/01/2025
OET	I	1802 € ou SMIC
	II.1	1850
	II.2	1940
	II.3	2034
	III.1	2139
	III.2	2246
	III.3	2351
TSM	IV.1	2509
	IV.2	2640
	IV.3	2772
	V.1	2930
	V.2	3114
	V.3	3299
Cadre	VI.1	3562
	VI.2	3825
	VII.1	4142
	VII.2	4458

## 1.5 Revalorisation de la valeur faciale du titre restaurant

À compter du 1 janvier 2025 et applicable sur fiche de paie de février 2025, la valeur faciale du titre restaurant est portée de 11,50 € à 11,97 €. Les parts employeur et salariale restent identiques à savoir 60 % pour l'employeur et 40 % pour le salarié.

## 2. Mesures complémentaires :

### 2.1 Mesures relatives à l'harmonisation des éléments de rémunération : prime de transfert et complément

La variété des origines professionnelles et statutaires des salariés à la création de Sournéo a créé un ensemble d'éléments de rémunération qui diffèrent encore aujourd'hui entre salariés. La direction et les organisations syndicales se sont accordés sur le fait qu'il est nécessaire de poursuivre la convergence des éléments de rémunération pour une meilleure visibilité et équité.

Il est décidé d'intégrer les « prime de transfert BE » des salariés transférés de la société des Eaux du Nord faisant partie d'un groupe dit « fermé » dans le salaire brut de base.

Chaque salaire brut de base sera ainsi augmenté d'un montant égal au montant journalier de sa prime de transfert x 211 jours divisé par 13,7.

Il est également décidé d'intégrer les « primes de complément de salaire » des salariés transférés de la société des Eaux du Nord faisant partie d'un groupe dit « fermé » dans les salaires de base.

Chaque salaire brut de base sera ainsi augmenté d'un montant égal au montant de cette prime x (12/13.7)

Ce changement sera effectif au 1er janvier 2025 après remise en main propre à chaque salarié concerné d'une lettre informative et expliquant le changement. Cette mesure s'applique après l'augmentation générale

### 2.2 Mesures relatives à l'harmonisation des éléments de rémunération : téléphone

Dans le même cadre, il est décidé d'intégrer les « remboursement téléphone » des salariés transférés de la société des Eaux du Nord faisant partie d'un groupe dit « fermé » dans les salaires bruts de base.

Chaque salaire brut de base sera augmenté d'un montant de 19 € brut.

Ce changement sera effectif au 1er janvier 2025 après remise en main propre à chaque salarié concerné d'une lettre informative et expliquant le changement. Cette mesure s'applique après l'augmentation générale.

## 2.3 CSE

Sourcéo contribue aux œuvres sociales et au fonctionnement du CSE.

Il a été décidé d'augmenter le pourcentage de versement pour les œuvres sociales. Ce pourcentage passe de 1,2 % à 1,3 %. Cette modification sera effective en 2025 sur le solde lié à la masse salariale de 2024.

Pour mémoire, la contribution au CSE représentera à partir de 2025, 1,5 % de la masse salariale (sommés des salaires bruts) ; 0,2 % versé pour le fonctionnement du CSE et 1,3 % versé pour les œuvres sociales.

## 2.4 Accord futur en faveur de la mobilité durable

Le thème de la mobilité a été abordé et est un exemple dans l'impulsion de la politique de déplacement entre le lieu de résidence et le lieu de travail s'insérant dans la dynamique RSE de Sourcéo.

La direction et les organisations syndicales se sont accordées sur la nécessité de négocier fin 2024, un accord mobilité durable définissant les objectifs, le cadre et le montant d'un Forfait Mobilité Durable (FMD) pour une application, si signature, dès le 1 janvier 2025. Cet accord sera réfléchi dans le sens du développement de la mobilité en préservant la sécurité des salariés.

### 3. Durée et dépôt de l'accord

Le présent accord est conclu pour une durée indéterminée.

Il fera l'objet d'un dépôt dans les conditions prévues par les articles L2231-5 et suivants et l'article D2231-2 du code du travail.

Deux exemplaires seront déposés de façon dématérialisée sur la plateforme du ministère du travail dont une version intégrale en format PDF signée des parties et une version en format docx sans nom, prénom, paraphe ou signature accompagnée des pièces requises. Un exemplaire original sera transmis au greffe du Conseil de Prud'hommes de Lille.

Un exemplaire original dûment signé sera remis en main propre contre décharge à chacune des parties signataires ainsi qu'à chaque organisation syndicale non signataire ; un exemplaire original sera conservé au sein du service RH.

Un exemplaire de cet accord sera également mis en ligne sur le réseau pour sa communication au personnel.

Fait à Ronchin, le

En 4 exemplaires

Valéry FICOT, Directeur de Sourcedo,

Les organisations syndicales,

- CFE-CGC, représentée par Madame Emmanuelle VARAILLON
- CGT, représentée par Monsieur Christophe COUSIN
- FO, représentée par Monsieur Damien SEGOND